

## Message introductif de la France à la réunion du RIOB- 6 avril 2016

*Éléments de langage*

### Réussir l'après-Paris

- L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre dernier représente une avancée historique. Le Président de la République et la Présidente de la COP21 seront présents à la cérémonie de **signature de l'Accord organisée le 22 avril à New York** par le Secrétaire général des Nations Unies.
- La France est à l'avant-garde de la ratification de l'accord de Paris: le projet de loi l'autorisant a été présenté le 9 mars en Conseil des Ministres et nous espérons une validation parlementaire au cours de l'été.
- Il convient désormais de maintenir l'impulsion amorcée par la COP et veiller à ce que la problématique de l'eau reste centrale **dans la mise en œuvre de l'agenda 2030**.
- La France est aux côtés du Maroc dans la préparation de la COP22- annoncée comme la COP de l'action- et qui place la question de l'adaptation au changement climatique au premier plan.
- La France se félicite par ailleurs de la signature du **Pacte sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères**, engageant désormais 302 signataires.

### Mobiliser autour du Pacte de Paris

- La France veillera au suivi du pacte de Paris prévoyant notamment la mise en œuvre de coopérations autour de projets régionaux stratégiques, au sein desquels des pays unissent leurs forces pour répondre à l'enjeu de la gestion des ressources transfrontalières.
- La France restera particulièrement attentive à maintenir la dynamique enclenchée par le pacte, et mobiliser d'autres partenaires. Dans cette perspective, nous soulignons le rôle important joué par le RIOB, dont le secrétariat technique est assuré par l'OIEau en France, et l'initiative **ClimateisWater** lancée lors de la COP21.

### La France fortement impliquée sur les enjeux de gestion des eaux transfrontalières

- Les résolutions internationales de 2015 sur le développement (Agenda 2030) et la COP 21 ont mis en avant l'importance de l'eau et de la gestion des eaux transfrontalières, facteurs clés de l'adaptation au changement climatique et de la construction d'un développement durable pour tous.

- La France partage cette vision et la conviction qu'une approche partenariale et concertée de la gestion de l'eau est un facteur de développement et de sécurité pour les Etats et leurs communautés.
- La France soutient **les conventions d'Helsinki de 1992** sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de **New-York de 1997** sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Elle est particulièrement active dans le bureau de la convention UNECE de 92, qui se réunira le 8 avril.